

**MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER****COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 mai 2014**

Présents : Emmanuel HUGOU, Arlette RUIZ, Jacques CHAIX, Françoise GILLET, Nicolas BERNE, Martine BREMOND, Francis MARUZZOLO, Sandrine FANGUIAIRE, Maurice MATHIEU, Laurent ETIENNE, Christel DE LONGUEVERGNES, Eric GILLET, Caroline LECLERC, Sylvie CAVALLARO, Alain THOUROUDE, Carine OZIEL MALKA, Nadia FRATICELLI.

Absents : Michel PARME, Jean Marcel VEGLER.

Ouverture de la séance à 21 h 15.

1) Nomination d'un secrétaire de séance :

A.THOUROUDE est nommé secrétaire de séance.

2) Procurations :

Deux procurations ont été remises : Michel PARME pour Nadia FRATICELLI
Jean Marcel VEGLER pour Carine OZIEL MALKA

Préambule :

Monsieur le Maire explique pourquoi il a convoqué le Conseil Municipal en urgence : la composition de la Commission Communale des Impôts Directs doit être réalisée dans les deux mois suivant l'installation du Conseil Municipal soit avant le 28 mai 2014.

Il souhaite aussi ajouter à l'ordre du jour une délibération pour pouvoir encaisser les sommes des inscriptions aux Nouvelles Activités Pédagogiques.

3) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal (28/04/2014) :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu.

Madame FRATICELLI : « demande que lui soient envoyés les comptes de la commune ? »

Monsieur le Maire : « Les comptes sont consultables (visibles) en mairie en présence d'une secrétaire. »

Madame FRATICELLI : « demande si la commune va adhérer à L'EPIC de la Provence Verte ? »

Monsieur le Maire : « La décision n'appartient pas à la commune, le Conseil Communautaire doit délibérer le 19 juin 2014 pour décider quelles orientations doit prendre la CCPV en matière d'adoption du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Quatre possibilités pour le SCOT:

- Créer un SCOT avec la CCLGV (Lacs et Gorges du Verdon), mais cela à un coût (pour exemple le SCOT Provence Verte c'est environ 1,6 M€, 10 ans de travail, un rapport de 781 pages),
- adhérer au SCOT de la Provence Verte (la solution la plus simple à ce jour, 10 communes sur 15 en font déjà partie),
- adhérer au SCOT de la Dracénie (pays de Draguignan),
- adhérer au SCOT de Manosque.

4) Composition de la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire présente la liste (de 32 noms) qui sera proposée au Préfet qui désignera ensuite 8 titulaires et 8 suppléants pour la commune.

VIGNEAU Bernard	CHALLIER Bruno	POURRIERE Denis	BERNE Roger (Extérieur)
MARTIN Dominique	BERNE Marie Christine	PELLEGRIN Claude	GILLET Jean (Bois)
GILLET Daniel (Bois)	LEURQUIN Bruno	BIENVENU Nicole	BREMOND Martine
FRATANI Sandrine	COLLAS Jean Luc	BERNE Didier (Bois)	GILLET Eric (Bois)
LEMPEREUR Philippe	GONCALVES Marc	VEGLER Yannick	HUGOU Emmanuel
PASCAUD Thierry	ASTIER Claude	PHILIP René	
VIAN Michel	BUERLE André (Extérieur)	OLLAGNIER Raymond	
RUIZ Virginie	DAUMAS Guy	DJILI Kévin	
MAURIN Gilbert	FAYN Louis	GRACIA Michèle	

Vote accordé à la MAJORITE : 15 voix POUR et 4 voix CONTRE.

5) Dissolution du Syndicat du Fourgon Mortuaire :

Monsieur Laurent ETIENNE évoque la réunion du syndicat du fourgon mortuaire du 29 avril 2014 au cours de laquelle la dissolution a été demandée. Chaque Conseil Municipal appartenant au syndicat doit donc délibérer pour valider sa dissolution.

Vote accordé à l'UNANIMITE

6) Dossier d'inscription aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :

Monsieur le Maire évoque la réforme des rythmes scolaires applicables à la rentrée 2014. Le décret HAMON donne la possibilité aux communes de regrouper les NAP sur une demi-journée l'après-midi. Le choix des élus s'est porté sur le vendredi après-midi.

Une participation de 20€/an sera demandée aux parents au moment de l'inscription de leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires.

Vote accordé à la MAJORITE : 15 voix POUR et 4 voix.

7) Divers :

Monsieur le Maire énonce les conclusions de la notification d'arrêt la Cour Administrative d'Appel de Marseille (audience du 14/04/2014). La CAA annule pour vice de procédure le jugement du Tribunal Administratif de Toulon qui donnait raison à l'association AGASSO et aux particuliers ET annule la délibération du conseil municipal sur la révision simplifiée du POS du 03 décembre 2009 pour la création d'un parc photovoltaïque dans la forêt de l'Eouvière pour non respect des dispositions de la loi montagne et condamne la commune de Saint Julien à verser la somme de 2 000 € aux plaignants. Emmanuel HUGOU président de l'AGASSO souhaite que cette indemnité soit reversée intégralement à la commune de Saint Julien, les administrés ont déjà suffisamment payé les erreurs d'un dossier qui ne prenant pas en compte les dispositions légales était voué à l'échec. Les particuliers sont aussi de cet avis.

Monsieur THOUROUDE signale qu'il était ce matin à AUPS pour une réunion conférence sur le thème de « Quel avenir sans pétrole » proposé par le Parc Naturel Régional du Verdon et qu'il y aura à RIEZ demain mercredi 28 mai à 18 h 30 cette même réunion conférence.

Monsieur Eric GILLET demande la création d'une place « handicapé » devant l'épicerie.
Projet à l'étude : une devant l'épicerie et une autre à proximité de la pharmacie.

Monsieur le Maire signale que la subvention « Amende de POLICE » accordée pour des aménagements de voirie va être demandée rapidement.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Monsieur Denis POURRIERE (Direction des Routes du CG83) pour :

- Les travaux de la halte routière devant le parc de jeux et le City : création de 3 arrêts de bus. Prise en charge à 100 % par le CG. Début des travaux en septembre 2014, délai de réalisation 6 semaines.
- Evocation de la route de l'Eclou : les plots verts ne sont pas bien fixés. Le scellement chimique n'est pas approprié pour ces plots.
- Route CD 69 (Vinson – Saint Pierre) : élargissement d'une courbe au niveau de la maison des VIERES.
- Carrefour de la Verdière : Voir ce qui est possible pour reprendre une partie de celui-ci notamment lorsque l'on vient de La Verdière et que l'on descend vers Saint Pierre.

Monsieur le Maire évoque une réunion avec la DDTM sur les permis de construire et la Loi Montagne.

Monsieur le Maire informe qu'il s'oppose à la tenue d'un vide grenier le 15 juin au vieux village pour motif de sécurité.

Monsieur le Maire fait un point sur la maison de retraite :

Tout le monde a reçu « La VERITE »

Le 12 mai rencontre Agence Régionale pour la Santé qui évoque les 3 possibilités d'aides qu'elle peut octroyer pour un projet comme celui de la maison de retraite :

- Subvention (celle à laquelle nous ne pouvons plus prétendre),
- Remboursement des intérêts d'emprunt sous forme de crédit non renouvelable (mais qui nécessite l'obtention préalable du prêt),
- Mise en œuvre d'un Fond d'Investissement Régional (une subvention à caractère exceptionnel permettant de nous sortir de la situation).

Mais dans un premier temps il faut mettre à jour le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) qui devra être validé par le CG83.

Prochaine réunion du Conseil Municipal sous une dizaine de jours :

Points sur les permis de construire
Délibération prix transport scolaire

Informations :

20 juin 2014 Assemblée Générale de la maison de retraite.

AG du CARPOS ce soir juste avant le Conseil Municipal, Mr Eric GILLET a été élu Président du CARPOS.

22 h 30 La séance est levée

Le Maire
E. HUGOU



Le Secrétaire
A. THOUROUDE

p.a. E. HUGOU
le 03/06/2014